



**LEXIQUE
DE TERMES
DECOLONIAUX**

CNCD

11.11.11

I CAN'T
BREATHE



I CAN'T
SEE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	04
Le potentiel transformatif du langage	05
Précautions d'usage	05
LE CHOIX DES MOTS, LE POIDS DES TERMES : UN LEXIQUE POUR ABORDER LA DÉCOLONISATION	07
1. Mots autour de la notion de prétendue race	08
2. Mots autour de l'institutionnalisation du racisme	10
3. Termes liés à la colonisation	13
4. Termes liés aux discriminations	16
5. Termes liés à la « blanchitude »	21
6. Termes liés à la justice raciale	24
7. Termes liés aux diasporas, à la diversité et à l'inclusivité.	25

remerciements

Ce lexique n'aurait pu voir le jour sans certaines personnes qui ont écrit le premier jet, relu attentivement, proposé de nouvelles pistes, un travail collectif. Celles qui ont pris la plume sont dans le cas de ce lexique: Jeanne Bertrand, Laura Ganza et Carine Thibaut. Les remarques attentionnées et les propositions sont venues de Bjorn Maes, Naïma Charkaoui, Nicolas Van Nuffel, Eric Walravens, Arnaud Zacharie.

Nous remercions également les activistes, académiques, journalistes, membres d'ONG qui ont lu avec attention ce lexique: Mohammed Barrie, Sibob Kanobana, Safia Kessas, Laura Calabrese, Betel Mabile, Stella Nyanchama Okemwa, Porzia Stella.

INTRODUCTION

L'idée de produire un lexique à destination du secteur des ONG et acteurs institutionnels impliqués dans la coopération au développement est née d'une réflexion interne au secteur des acteurs de la coopération non gouvernementale, dans le cadre de ce que l'on appelle le « cadre stratégique commun » des organisations – ONG et acteurs institutionnels – actives en Belgique. Dans ce cadre, 78 ACNG (acteurs de la coopération non gouvernementale) actives en Belgique que ce soit en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, de plaidoyer, de 1^{ère} et 2^e ligne ont réfléchi pendant plusieurs mois sur les enjeux de décolonisation, ce qui a abouti à la construction de ce lexique.

Dans le cadre de ces réflexions, il s'est rapidement avéré que le langage, le choix des mots constituait un élément essentiel pour pouvoir adopter une réflexion décoloniale. Certains mots, comme ceux de « personnes racisées », ont amené de nombreuses questions entre les organisations, avec des compréhensions différentes selon les personnes ou les organisations.

Néanmoins, les mots ne sont jamais anodins. Ils permettent de révéler des structures de domination ou au contraire, les renforcent et les instituent. Une réflexion sur les mots que l'on utilise, ainsi que sur les images que les organisations véhiculent, est centrale pour ne pas reproduire des stéréotypes et être un allié structurel des organisations qui en Belgique luttent contre le racisme.

Afin d'avancer dans ce débat, ce lexique a été construit. Il offre une vision claire sur les termes les plus utilisés lorsqu'on s'intéresse aux questions de décolonisation et de diversité. Ce lexique a été établi par les deux organisations référentes du CSC Nord : le CNCD-11.11.11 et son homologue flamand 11.11.11.

Les objectifs de ce lexique sont doubles :

- Renforcer la compréhension dans les ACNG des termes utilisés dans les débats sur la décolonisation, la diversité, l'intersectionnalité, etc.
- Permettre aux ACNG de s'approprier ce langage et de l'utiliser dans les outils et dispositifs qu'ils mettent en place.

Ce lexique vise donc à outiller les organisations ainsi que leurs travailleurs et travailleuses, afin de mieux comprendre certains concepts de plus en plus utilisés pour désigner les rapports de domination, d'exclusion, de stigmatisation dont sont victimes les personnes « racisées ». Il ne postule pas à l'exhaustivité, et ne reflète qu'une partie des discussions qui anime le secteur. La recherche d'un nouveau vocabulaire pour refléter de nouvelles façons de voir et construire le monde est un processus toujours en cours et ne constitue qu'une étape dans un processus plus large de décolonisation de ce secteur.

Le potentiel transformatif du langage

Comme le disait l'écrivain Frantz Fanon, « **la langue est une technologie de pouvoir** ». Elle reflète et forme notre vision du monde. Les mots ne sont pas seulement des étiquettes que l'on met sur la réalité, ils sont en soi des catégories qui façonnent la réalité, **les mots ne désignent pas la réalité, ils en sont une interprétation**. Les mots délimitent ce qui est pertinent, ce qui est utile, ce qui fait sens pour notre appréhension du monde. Ils sont profondément ancrés dans la culture qui nous imprègne. La langue n'est donc jamais neutre.

En ce sens, la création et l'utilisation de nouveaux mots issus de mouvements sociaux ont un potentiel de transformation réelle de ce qui est considéré comme pertinent ou pas. Néanmoins, l'utilisation de nouveaux mots contient en soi un potentiel qui ne pourra se réaliser que si les structures, les mentalités à la base des discriminations changent réellement¹.

Précautions d'usage

> Ce lexique se veut donc un soutien à la réflexion interne et externe des organisations de la coopération non gouvernementale. Il n'a pas de volonté prescriptive.

> Il existe en deux versions: en français et en néerlandais. Les mots sont globalement les mêmes à l'exception de spécificités linguistiques (par exemple avec les termes néerlandophones « wit » et « blank »).

> Le lexique a été rédigé en langage épïcène.

¹ Inspiré de l'intervention du chercheur Sibö Kanobana de l'UGent, lors de la journée organisée par le CNCD-11.11.11 et 11.11.11 le 16 novembre 2020, <https://www.cncd.be/Decolonisation-Le-poids-des-mots>.

**STATUES CELEBRATE
BOOKS EDUCATE**



**LE CHOIX
DES MOTS
LE POIDS
DES TERMES :**
**UN LEXIQUE POUR
ABORDER LA
DÉCOLONISATION**

1. Les mots autour de la notion de prétendue race

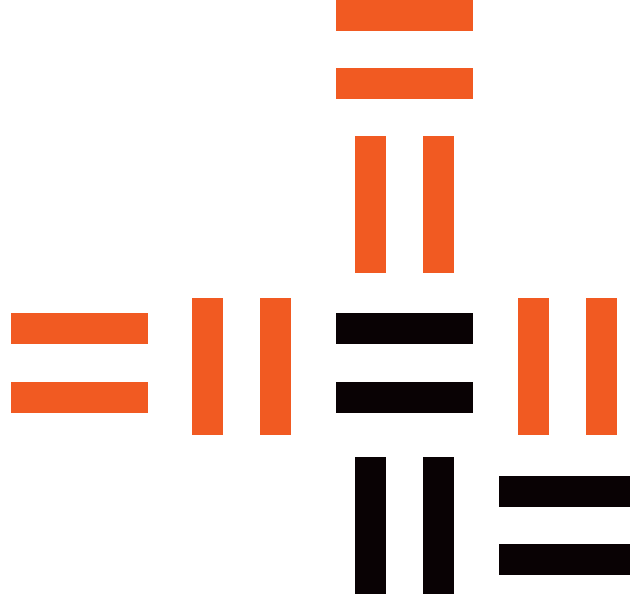
RACE OU PRÉTENDUE RACE.

Présupposant l'existence de groupes humains nommés « races », la notion de « race » appliquée aux êtres humains apparaît dans la seconde moitié du 18^e siècle et postule, par analogie avec les races d'animaux d'élevage, que les membres de chaque « race » ont en commun un patrimoine génétique. Le fait d'attribuer aux descriptions physiques spécifiques à des groupes humains des aptitudes intellectuelles et des qualités morales différentes se forge dans le cours du 19^e siècle, et vient classifier les différentes « races » en installant la suprématie de la « race blanche ». De nombreux auteurs du 19^e siècle qui développent l'idéologie raciste recherchent la pureté de la « race », en évitant que les groupes humains ne se mélangent. L'idéologie raciste a servi à justifier la colonisation, le régime d'apartheid tout comme en Afrique du Sud ainsi que la Shoah en Allemagne nazie.

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses études scientifiques fondées sur la génétique ont montré l'ineptie du concept de race, qui n'est pas pertinent pour caractériser des groupes humains. En effet, la diversité génétique est plus importante entre les individus d'une même population qu'entre les groupes². Ainsi le projet scientifique « Génome humain » lancé en 1988 et finalisé en 2003, qui avait pour objectif d'établir le séquençage du génome humain,

démontre qu'il n'existe que peu de variation entre l'ADN de deux êtres humains pris au hasard: leurs séquences d'ADN sont semblables à 99,9%³. Il existe bien des variations au sein de l'espèce humaine mais ces groupes, nommés population ou sous-espèce, peuvent être identifiés par de caractéristiques morphologiques ou moléculaires différentes. Seulement, aucun marqueur génétique ne permet de classer des groupes humains différents encore moins de créer une hiérarchie entre ces derniers⁴. Le consensus scientifique rejette donc aujourd'hui les arguments biologiques qui pourraient légitimer la notion de race.

Bien que le concept de race ne revête aucune réalité biologique, on peut bel et bien parler de « prétendue race » ou « soi-disant race » et de racisme au sens sociologique du terme. Lorsqu'on parle de « prétendue race », on se réfère à la construction sociale qui structure encore nos relations sociales aujourd'hui en se fondant sur la notion non scientifique de « race » et continue d'impacter la position sociale des personnes racisées. La prétendue race en tant que construction sociale reste donc un concept pertinent. La « soi-disant race » fait partie en Belgique des critères de discriminations reconnus dans l'arsenal législatif belge en son article 4 de la loi du 10 mai 2007.



RACISATION OU RACIALISATION, PERSONNE RACISÉE.

Le processus de racisation est défini dans le Lexique du racisme publié par le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (Montreal)⁵ en 2006 comme « le processus social par lequel une population est catégorisée par sa race »⁶. La racisation est également un « processus politique, social et mental d'altérisation »⁷. Ce lexique du racisme recommande ainsi l'utilisation du terme « groupe racisé », plutôt que de « groupe racial », « race » ou « minorité visible », comme terme adéquat pour parler de groupes « porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme »⁸. On parle alors de « personnes racisées » pour désigner les individus rattachés volontairement ou non à ces groupes.

ETHNICITÉ.

L'ethnicité est une construction sociale divisant les individus en groupes sociaux sur base de caractéristiques spécifiques, telles que le sentiment de partager une ascendance commune, les comportements, la langue, les intérêts politiques et économiques, l'histoire, l'appartenance (ancestrale ou actuelle) à une zone géographique, etc.⁹. L'ethnicité est donc liée à l'existence d'un patrimoine culturel commun.

Le terme d'ethnie, comme celui de tribu, ont toutefois été introduits dans le vocabulaire courant pour désigner spécifiquement les systèmes existant dans les pays colonisés afin de les dénigrer et ne pas leur reconnaître le statut de nation, qui associe l'idée de peuple avec celle d'un État.

² <https://www.larecherche.fr/un-concept-sans-fondement-biologique> / ³ Hélène Combis, *Le concept de race peut-il s'appliquer à l'espèce humaine?*, France culture, 12 juillet 2018, <https://www.franceculture.fr/sciences/le-concept-de-race-peut-il-sappliquer-lespece-humaine> / ⁴ Bruno Chanet et Sophie Mouge, *Les races ont-elles un sens biologique?*, Musée National d'Histoire Naturelle, 25 mai 2018, <http://edu.mnhn.fr/mod/page/view.php?id=287> / ⁵ Micheline Labelle, *Un Lexique du racisme: étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, Unesco, 2006, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000146588> / ⁶ Micheline Labelle, *Un Lexique du racisme: étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, Unesco, 2006, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000146588> / ⁷ Alexandra Pierre, *Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme*, Ligue des droits et liberté (Québec), 1 mars 2017, <https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/> / ⁸ Micheline Labelle, *Un Lexique du racisme: étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, Unesco, 2006, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000146588> / ⁹ W.K. Kellogg, *Glossary*, 2009, <http://www.racialequityresourceguide.org/about/glossary>

2. Les mots autour de l'institutionnalisation du racisme

RACISME ET RACISME SYSTÉMIQUE.

Par définition, le racisme est une idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les prétendues « races ». Le racisme englobe les comportements et attitudes hostiles qui découlent de cette idéologie¹⁰, à l'égard d'un individu ou d'une catégorie d'individus.

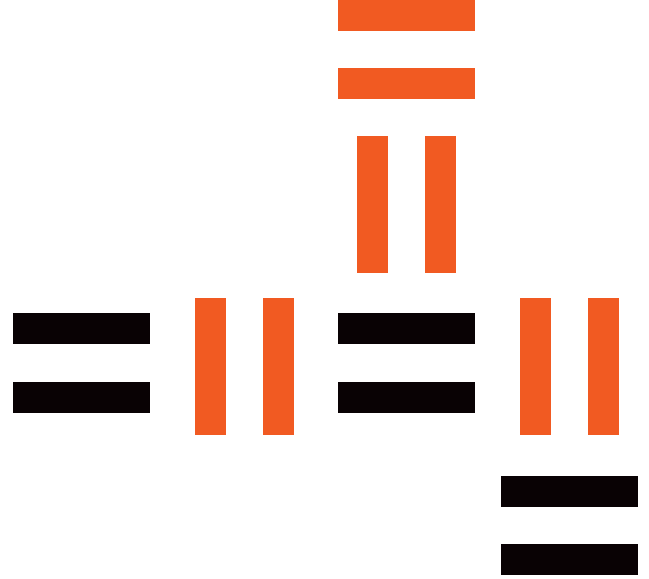
La loi belge du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie¹¹ reconnaît deux types de discriminations :

> **Directe** : la situation qui se produit lorsque, sur la base de l'un des critères protégés [la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique], une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'est, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable,

> **Indirecte** : la situation qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un désavantage particulier pour des personnes caractérisées par l'un des critères protégés¹².

Le racisme est également un phénomène systémique, c'est-à-dire qu'il ne peut être réduit aux seules interactions individuelles. En effet, le racisme fait également partie des institutions et de la socialisation¹³. On parle alors de racisme systémique quand plusieurs dimensions du racisme (historique, structurelle et individuelle) coexistent et se renforcent mutuellement. Cette forme de racisme a pour effet de perpétuer les inégalités vécues par les personnes racisées notamment en matière d'accès au logement et aux services publics.

Le racisme systémique, parce qu'il est plus insidieux, peut paraître plus difficile à percevoir. La Commission canadienne des droits de la personne et de la jeunesse le définit comme « la somme d'effets d'exclusion disproportionnés qui résultent de l'effet conjugué d'attitudes empreintes de préjugés et de stéréotypes, souvent inconscients, et de politiques et pratiques généralement adoptées sans tenir compte des caractéristiques des membres de groupes visés par l'interdiction de la discrimination »¹⁴.



RACISME D'ÉTAT.

D'après le philosophe Michel Foucault, le racisme d'État désigne « un racisme lié au fonctionnement d'un État qui est obligé de se servir de la race, de l'élimination et de la purification de la race, pour exercer son pouvoir souverain »¹⁵ (exemples : L'Allemagne nazie, l'Afrique du Sud sous l'apartheid, les États-Unis lors de la ségrégation raciale sous les lois Jim Crow...).

Dans le contexte francophone de l'antiracisme contemporain, l'expression a été reprise par certains mouvements pour désigner la manière dont les États modernes sont structurés, sous couvert d'égalité formelle, par un racisme « institutionnel » qui dépasse les intentions et les idéologies¹⁶.

RACISME CULTUREL.

Aujourd'hui, les individus ne sont plus ciblés uniquement sur base de leur couleur de peau, mais également sur base de leur culture et la prétendue incompatibilité de celle-ci avec la culture nationale. Dans son rapport de 2013, Unia indique ainsi que le tabou sur le racisme scientifique n'a pas mis fin au racisme, mais a plutôt fait évoluer les mots utilisés pour mettre plus en avant des « identités culturelles » incompatibles car trop différentes¹⁷. Le rapport d'Unia va plus loin en précisant : « Ce 'nouveau' racisme est en mesure de présenter le comportement raciste comme une attitude 'raisonnable', 'logique' ou même 'naturelle' en ces temps modernes : pour éviter les conflits entre groupes dans une société devenant toujours plus diverse, il est important de respecter les 'seuils de tolérance' de l'autre et de conserver une 'distance culturelle'. Dans la forme la plus extrême du 'racisme culturel', la cohabitation est même totalement impossible, car les différences culturelles entre les différents groupes dans la société seraient tout simplement insurmontables »¹⁸.

Ce discours permettrait ainsi de justifier les discriminations et mauvais traitements des « groupes racisés » en invoquant des normes et valeurs propres à ces groupes : « Les Roms vivent du vol et ne veulent pas mettre leurs enfants à l'école », « Les Africains ne veulent simplement pas travailler dur », etc.

¹⁰ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/racisme/65932> / ¹¹ Pour aller plus loin, <http://mrx.be/wp/wp-content/uploads/2017/11/Manuel-d-introduction-a-CC%80-la-le%CC%81gislation-antiraciste.pdf> / ¹² Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1981073035&table_name=loi / ¹³ Alexandra Pierre, *Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme*, Ligue des droits et liberté (Québec), 1 mars 2017, <https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/> / ¹⁴ https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/memoire_OCPM_racisme-systemique.pdf / ¹⁵ Michel Foucault. « Il faut défendre la société ». Cours au Collège de France, 1976. Édition établie sous la direction de François Ewald et Alessandro Fontana, par Mauro Bertani et Alessandro Fontana, Gallimard/Seuil/Hautes Études, 1997, p. 171. / ¹⁶ Camille Gourdeau, Aude Rabaud, Fabrice Dhume. *Peut-on parler de racisme d'État ?* The Conversation. <https://theconversation.com/debat-peut-on-parler-de-racisme-detat-138189> / ¹⁷ Unia, Rapport Annuel 2013 : *Pour un plan d'action interfédéral contre le racisme*, 2013, https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/cgkr_00668_01_jvs_discliv_fr.pdf / ¹⁸ *Idem*





3. Les termes liés à la colonisation

COLONISATION.

La colonisation est une entreprise de mise sous tutelle d'un territoire par un autre Etat ou territoire. Le pays colonisateur exerce sur sa colonie une domination politique, militaire et économique au détriment des populations locales.

La colonisation a été justifiée par l'élaboration d'une image pseudo-scientifique des peuples colonisés par les anthropologues/ethnologues européens. L'évolutionnisme et le racisme « scientifique » ont permis de justifier les violences perpétrées durant la seconde vague de colonisation dans la deuxième moitié du 19^e siècle, la « civilisation » devant être apportée aux peuples colonisés.

DÉCOLONISATION.

La décolonisation désigne le processus par lequel un pays ou une région colonisée (re)devient indépendant. Mais selon une seconde acceptation, la décolonisation concerne la décolonisation des mentalités, des discours, des savoirs, de l'espace public, etc. En effet, les systèmes de pensées ayant justifié la colonisation ont tendance à persister dans l'organisation des sociétés actuelles (aussi bien dans les populations des ex-pays colonisateurs que dans les populations des ex-pays colonisés) et ce, malgré que nous soyons dans une ère a priori post-coloniale au sens premier du terme. En ce sens, la décolonisation vise à déconstruire ces mythes persistants qui ont des effets concrets sur les individus (ex : eurocentrisme, mythe du sauveur blanc, racisme).

NÉO-COLONIALISME.

On parle de néo-colonialisme pour évoquer les formes recomposées que prennent aujourd'hui les rapports coloniaux, généralement au niveau politique et économique. Les ex-puissances coloniales cherchent à maintenir par des moyens détournés la domination économique et culturelle sur leurs anciennes colonies (ex : politiques commerciales de l'Union européenne, exploitation des ressources naturelles et ressources humaines, hégémonie culturelle...). Ce terme tend à s'étendre à des États qui n'ont pas ou peu participé formellement à la colonisation, voire ont subi celle-ci, mais en reproduisent les mécanismes de domination (notamment les États-Unis et la Chine...).

POST COLONIALISME.

Selon l'université de Lausanne : « Le terme de post-colonialisme est créé au moment de la décolonisation. Au départ, il désigne une période historique, le moment qui suit la décolonisation d'un pays auparavant colonisé. Par la suite, il est utilisé pour désigner le courant critique qui traite des effets matériels, mais surtout symboliques et discursifs de la colonisation, au sein d'un nombre important de disciplines (en littérature comparée, histoire, anthropologie, études du développement, etc.) »¹⁹.

¹⁹ Définition produite pour le site BaSES de l'Université de Lausanne : <https://wp.unil.ch/bases/2013/08/post-colonialisme/> -



MISSION CIVILISATRICE.

Durant l'expansion coloniale, la notion de « mission civilisatrice » apparaît comme la théorie qui considère que les nations européennes sont « supérieures » et ont pour devoir – ou auraient reçu la mission – de civiliser des civilisations non européennes considérées comme « inférieures ». Cette conception se retrouve dans tous les pays européens qui s'engagent dans la colonisation. En Angleterre, l'écrivain Rudyard Kipling l'a décrit dans son poème *The white man's burden* (« le fardeau de l'homme blanc »), qui insiste sur la lourde tâche qui attend l'Européen dans sa mission d'apporter la civilisation au reste du monde²⁰.

Selon Pernille Røge qui s'intéresse à la colonisation française, « le concept de 'mission civilisatrice' renvoie aux présupposés éthiques de la colonisation. Il stipule la supériorité de la civilisation française sur toutes les autres civilisations et assigne aux Français la tâche, ou plutôt la 'mission', d'amener ces civilisations inférieures au niveau de la civilisation française. (...) Ce discours est alimenté par des préjugés raciaux et des dichotomies telles que 'Noir' et 'Blanc', 'sauvage' ou 'barbare' et 'civilisé', apparaissent alors comme autant de moyens mis en œuvre par le colonisateur pour justifier la domination des colonisés »²¹.

ETHNOCENTRISME.

Étymologiquement, l'ethnocentrisme évoque l'idée de centrage et de fixation sur ses propres valeurs et/ou repères culturels et normatifs. L'ethnocentrisme suggère également une incapacité ou une difficulté à prendre distance à l'égard de ses propres représentations. Ce manque de distance provoque une projection de ses propres représentations sur autrui ; autrement dit, le regard ethnocentré observe et évalue les goûts, pratiques et représentations d'autrui à travers les « lunettes » de sa propre culture.

COLONIALITÉ.

Ce concept émerge en Amérique Latine sous la houlette de plusieurs académiques qui crée un réseau pluridisciplinaire sur le sujet au début des années 2000²². Le postulat de base consiste à voir dans le moment de l'arrivée des Européens en Amérique Latine en 1492 le point de bascule vers la mise sur pied d'un système-monde fondé sur l'économie capitaliste et la racialisation des groupes sociaux. Cette théorie se différencie du post-colonialisme qui fait débiter 300 ans plus tard ce point de bascule.

EUROCENTRISME.

L'eurocentrisme est une forme d'ethnocentrisme, qui renvoie au fait d'analyser des situations uniquement d'un point de vue européen ou, plus largement, occidental, voire de considérer son modèle de société comme supérieure aux autres. L'auteur égyptien Samir Amin a forgé ce concept dans les années 1970, pour lequel l'eurocentrisme n'est pas seulement une vision du monde mais un projet global, homogénéisant le monde sur un modèle européen sous prétexte de « rattrapage » pour les pays non occidentaux.

/ ²⁰ Le poème de Rudyard Kipling peut être lu en entier sur Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Le_Fardeau_de_l%27homme_blanc / ²¹ Røge, Pernille, Leclair, Marion, *L'économie politique en France et les origines intellectuelles de « La Mission Civilisatrice » en Afrique, Dix-huitième siècle*, vol. 44, no. 1, 2012, pp. 117-130. / ²² Quijano, Anibal, *Race et colonialité du pouvoir*, in *Mouvements* 2007/3 (numéro 51), pages 111 à 118.





4. Les termes liés aux discriminations

DISCRIMINATION.

Dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par les Nations Unies en 1965, la discrimination est définie comme « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique »²³.

Cette convention se décline en Belgique par trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination : la loi « Genre », la loi « Antiracisme » et la loi « Anti-discrimination ». Cette législation condamne tant la discrimination que le harcèlement, le discours de haine ou les délits de haine envers une personne ou un groupe de personnes²⁴. Par ailleurs, elle distingue 19 critères de discrimination, dont 5 critères raciaux, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable : la prétendue race, la nationalité, la couleur de la peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique²⁵. Parmi les motifs de discrimination interdits par la loi générale relative aux « autres critères de discrimination », on trouve deux autres critères qui font partie de l'antiracisme au sens large : les convictions religieuses ou philosophiques et la langue²⁶.

ACTIONS POSITIVES PARFOIS APPELÉES « DISCRIMINATIONS POSITIVES ».

En Belgique, la législation utilise le terme d'« actions positives » plutôt que « discrimination positive ». L'action positive est définie dans la loi de 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, comme un ensemble de « mesures spécifiques destinées à prévenir ou à compenser les désavantages liés à l'un des critères protégés [la nationalité, une prétendue race, la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique], en vue de garantir une pleine égalité dans la pratique ». Les actions positives sont également inscrites dans la loi tendant à lutter contre certaines formes de discrimination de 2007, dite loi anti-discrimination²⁷.

NON-MIXITÉ (CHOISIE).

Pratique qui consiste à organiser des rassemblements réservés aux personnes appartenant à des groupes discriminés en excluant la participation de personnes appartenant à des groupes considérés comme potentiellement discriminants ou oppressifs et/ou à réserver la parole aux personnes opprimées en excluant les membres de groupes dominants qui risquent de monopoliser la parole ou de ne pas accorder de crédit à leurs propos.

La pratique de la non-mixité fait souvent l'objet de débats : pour certains, elle permet l'émancipation des personnes et la liberté de parole, pour d'autres, elle recrée une forme de discrimination.

QUOTAS.

Les quotas sont une des formes que peuvent prendre les actions positives²⁸. Ils représentent ici un seuil minimal institué par la loi, chiffré, qui vise à normaliser la présence d'un groupe sous-représenté dans un espace donné. Il est important de rappeler que les quotas n'ont pas vocation à être éternels, ils constituent une étape afin de lutter contre les plafonds de verre et les discriminations. La fonction des quotas est à terme de faire disparaître les structures de pouvoir qui excluent les personnes sur base de leur genre et/ou de leur «prétendue race» ou origine.

L'instauration de quotas tant pour les femmes dans les instances de décision que pour les personnes racisées fait souvent l'objet d'intenses débats, car ils contreviendraient à la notion même d'égalité. Force est de constater que pour les femmes, les quotas ont fait un peu de chemin comme on peut le constater dans la législation électorale qui instaure l'obligation de constitution de listes électorales équilibrées en terme de sexe ou dans l'obligation faite aux associations d'avoir un tiers de membres de leur CA du même sexe. D'autres propositions de lois sont actuellement en discussion entre autres pour imposer des quotas de genre dans les comités de direction des entreprises publiques.

La question des quotas pour les personnes racisées est par contre moins consensuelle. On lui oppose l'interdiction de recensement ethnique en Belgique, qui pourrait pourtant être contournée comme le proposait les Assises de l'interculturalité en se basant sur la nationalité de la personne à la naissance ou celle de ses parents qui se trouvent inscrites dans le registre national.

STIGMATISATION.

La stigmatisation est le processus social et la forme de contrôle social par lequel une personne est « mise à l'écart de la société à cause de différences considérées comme contraires aux normes de la société »²⁹.

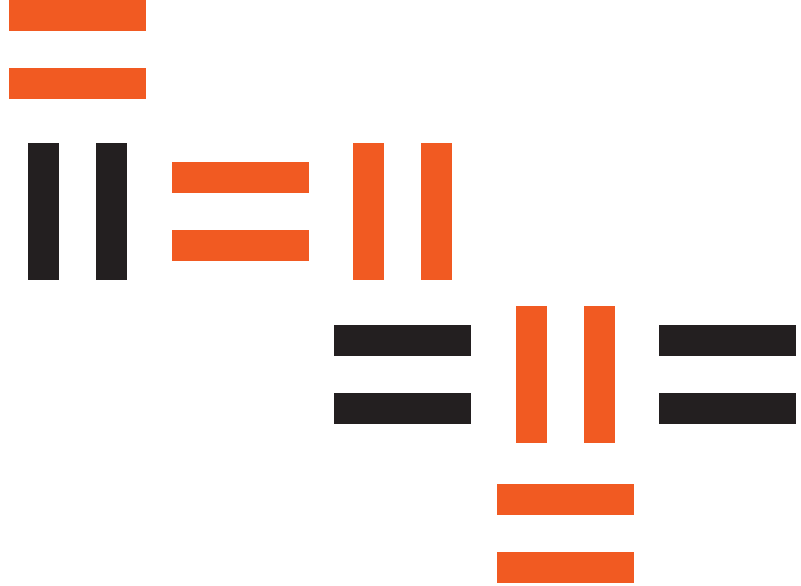
STÉRÉOTYPE.

«Un stéréotype est une image préconçue, une représentation simplifiée d'un individu ou d'un groupe humain. Il repose sur une croyance partagée relative aux attributs physiques, moraux et/ou comportementaux, censés caractériser ce ou ces individus. Le stéréotype remplit une fonction cognitive importante : face à l'abondance des informations qu'il reçoit, l'individu simplifie la réalité qui l'entoure, la catégorise et la classe »³⁰. Il peut être valorisant ou dévalorisant et permettent à l'individu de classer rapidement de nombreuses informations.

PRÉJUGÉ.

«Un préjugé est une opinion préconçue portant sur un sujet, un objet, un individu ou un groupe d'individus. Il est forgé antérieurement à la connaissance réelle ou à l'expérimentation : il est donc construit à partir d'informations erronées et, souvent, à partir de stéréotypes »³¹.

²³ ONU, *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, 1965, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/cerd.aspx> / ²⁴ Unia, *Racisme*, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme> / ²⁵ Unia, *Les 19 critères de discrimination*, <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/les-19-criteres-de-discrimination> / ²⁶ *Ibid.* / ²⁷ Communiqué de presse d'UNIA, 14 septembre 2018, voir <https://www.unia.be/fr/articles/unia-reagit-a-ladoption-des-actions-positives> / ²⁸ Unia, *Prise de position : Action positive sur le marché de l'emploi*, 7 mai 2018, https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Note_cadre_sur_les_actions_positives_2018.pdf / ²⁹ Nicole Bichsel, Philippe Conus, *La stigmatisation : un problème fréquent aux conséquences multiples*, Revue Médicale Suisse, <https://www.revmed.ch/RMS/2017/RMS-N-551/La-stigmatisation-un-probleme-frequent-aux-consequences-multiples> / ³⁰ Réseau Canopé, *Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, Fiche Notion : Stéréotypes et préjugés*, https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/eduquer_contre_racisme/notion_stereotypes_prejuges.pdf / ³¹ Réseau Canopé, *Éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, Fiche Notion : Stéréotypes et préjugés*, https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/eduquer_contre_racisme/notion_stereotypes_prejuges.pdf



INTERSECTIONNALITÉ.

Cette notion est issue d'analyses qui tiennent compte du fait que les différentes catégories sociales impliquent diverses formes d'oppressions qui ont chacune un impact sur les personnes concernées. C'est ainsi que tout individu se trouve à la croisée de différentes identités qui le caractérisent comme son origine géographique, ethnie, religion, orientation sexuelle, classe sociale, âge, la « race », l'état de santé, aspect ou sexe³². L'intersectionnalité permet de visibiliser les minorités dans les minorités, de penser la multiplicité des discriminations et d'éviter le cloisonnement des luttes en analysant la manière dont les différents systèmes d'oppression s'articulent et se renforcent mutuellement.

À l'origine, le concept a été créé en 1989 par l'avocate nord-américaine Kimberlé Crenshaw pour parler de la situation particulière des femmes noires qui se retrouvent à l'intersection de plusieurs discriminations, sexistes et racistes.

XÉNOPHOBIE.

« Hostilité systématique manifestée à l'égard des étrangers ou des personnes perçues comme telles »³³. Le racisme et la xénophobie sont deux termes qui ont émergé au même moment. Pourtant, ils ne désignent pas les mêmes réalités : la xénophobie est un terme d'origine grec qui désigne la haine ou le rejet de l'étranger. Alors que le mot racisme vise plutôt les origines des personnes et induit un classement des personnes en fonction de leur prétendue race.

RROMOPHOBIE.

Selon Unia, les Rroms³⁴ constituent aujourd'hui la plus grande minorité ethnique en Europe et sont la cible d'une discrimination systématique à l'école, au travail et dans la vie quotidienne³⁵. « La Rromophobie se définit comme la haine ou la peur des personnes perçues comme étant Rroms, Tsiganes ou 'du voyage' et implique l'attribution négative de l'identité d'un groupe. La Rromophobie est donc une forme de racisme, taillée dans la même étoffe que celui-ci. Elle entraîne marginalisation, persécution et violences »³⁶.

NÉGROPHOBIE OU RACISME ANTI-NOIRS.

Selon le réseau Canopé, « le racisme anti-Noirs définit les attitudes, comportements et discours d'hostilité à l'égard des 'personnes noires', terme d'assignation qu'il faut considérer dans toute sa subjectivité et son hétérogénéité »³⁷.

ISLAMOPHOBIE.

L'islamophobie peut se définir comme la peur, ou une vision altérée par des préjugés, de l'islam, des musulmans et des questions en rapport. Qu'elle se traduise par des actes quotidiens de racisme et de discrimination ou des manifestations plus violentes, l'islamophobie est une violation des droits de l'homme et une menace pour la cohésion sociale³⁸.

ANTISÉMITISME.

Attitude de racisme ou d'hostilité systématique envers les Juifs, les personnes perçues comme telles ou leur religion³⁹.

MICRO-AGRESSIONS.

Échanges quotidiens qui envoient des messages dénigrants à certaines personnes en raison de leur appartenance à un groupe⁴⁰. Une micro-agression fait partie du spectre général des agressions et peut être implicite, voire invisible pour les autres. Le pouvoir des micro-agressions réside dans le fait qu'elles sont invisibles et donc qu'il est parfois difficile de percevoir nos propres actions comme discriminatoires⁴¹.

/ ³² *Guide genre*, Lexique, p. 114, https://www.cncd.be/IMG/pdf/www_guide_genre_ong_cooperation.pdf / ³³ Commission nationale consultative des droits de l'Homme, *Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*, 2018, https://www.cncdh.fr/sites/default/files/essentiels_rapport_racisme_2018_vdef_1.pdf / ³⁴ «À l'exception de quelques groupes (surtout en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne), la quasi totalité des Roms utilisent quotidiennement le mot «Rrom» pour se référer à leur propre ethnie, de la Grèce à la Finlande et de la Russie au Nouveau Monde», Marcel Courthiade, *Roms et migrations, l'usage des mots*, in *Hommes & Migrations* 2018/2 (n° 1321), pages 117-126. / ³⁵ Unia, *Journée internationale des Roms: la parole est donnée à 4 personnes d'origine Rom*, 7 avril 2016, <https://www.unia.be/fr/articles/journee-internationale-des-roms-la-parole-est-donnee-a-4-personnes-dorigine-rom> / ³⁶ Aidan McGarry, *Pourquoi les Rroms subissent exclusion et discrimination?*, Slate, 28 mars 2019, <http://www.slate.fr/story/175116/roms-romophobie-communaute-persecution-discrimination-europe> / ³⁷ Réseau Canopé, *Eduquer contre le racisme et l'antisémitisme, Fiche Notion: Stéréotypes et préjugés*, https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/eduquer_contre_racisme/notion_stereotypes_prejuges.pdf / ³⁸ Ingrid Ramberg, *L'islamophobie et ses conséquences pour les jeunes*, rapport du séminaire pour le Conseil de l'Europe, 2015. Pour d'autres définitions, voir le CCIB, *Définition du phénomène de l'islamophobie*, 8 décembre 2019, <https://ccib-ctib.be/index.php/2019/12/08/definition-islamophobie/> / ³⁹ Commission nationale consultative des droits de l'Homme. *Op Cit.* / ⁴⁰ Philomag, *Dossier: où commence le racisme?*, <https://www.philomag.com/les-idees/dossiers/ou-commence-le-racisme-42765> / ⁴¹ Tori DeAngelis, *Unmasking "racial micro aggression"*, American Psychology Association, février 2009, <https://www.apa.org/monitor/2009/02/microaggression>

Joralemon Street

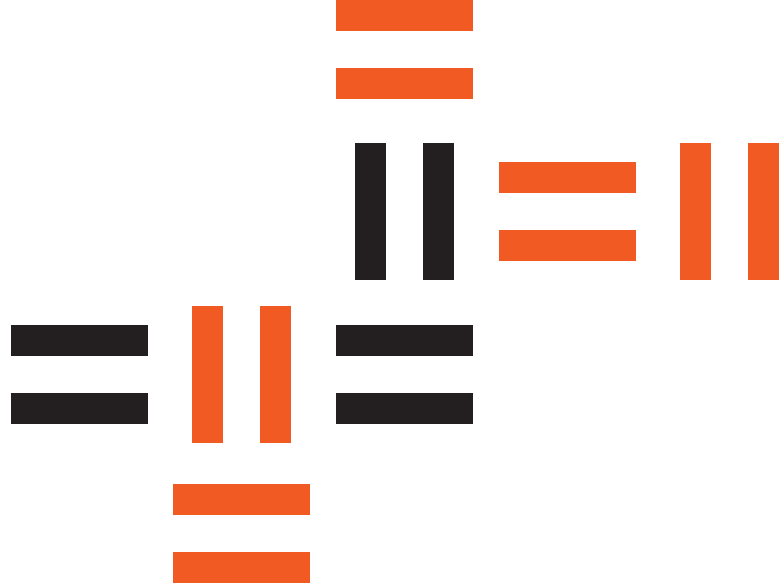
Black Lives Matter Boulevard

Gov

STOP

DEPT OF TRANSPORTATION
R-1





5. Termes liés à la « blanchitude »

PRIVILÈGE BLANC.

Terme popularisé par la chercheuse Peggy McIntosh⁴², l'expression de « privilège blanc » renvoie à l'ensemble des avantages invisibles mais récurrents dont bénéficient les personnes blanches uniquement parce qu'elles sont blanches⁴³. Les personnes blanches n'ont pas à subir de discrimination en tant que Blancs, mais elles possèdent également des avantages a priori invisibles par rapport aux personnes racisées. Cette expression met par ailleurs en avant le fait que le racisme reste une relation entre groupes sociaux, l'avantage des uns dépendant du désavantage des autres⁴⁴. En se basant sur sa propre expérience, Peggy McIntosh a relevé vingt-six privilèges blancs dans le cadre de son article, parmi lesquels se trouvent une estime de soi différente, un statut social par défaut plus élevé, un meilleur pouvoir d'achat, un meilleur accès au marché du travail, une plus grande liberté de circulation et d'expression⁴⁵ jusqu'au sparadrap qui sont de couleur rose clair.

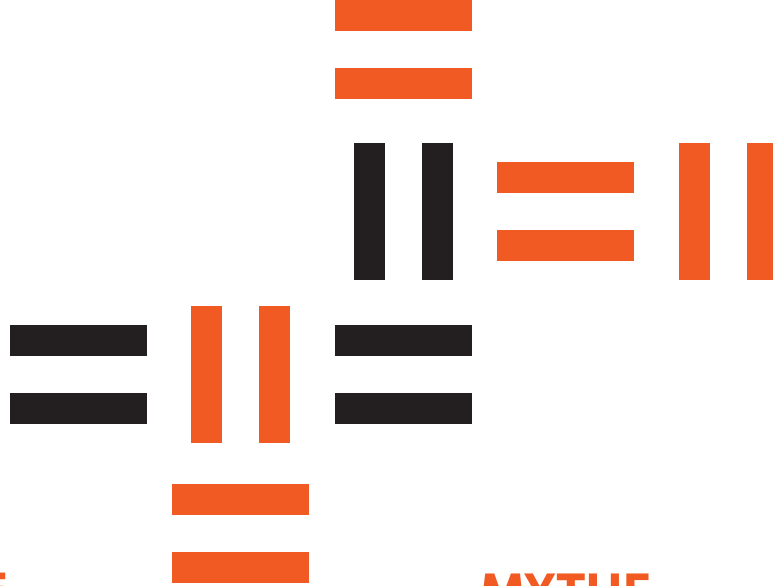
BLANCHITÉ OU BLANCHITUDE.

Ces termes renvoient au fait d'appartenir à la prétendue race dite « blanche ». Le concept de blanchité fait ressortir que le fait d'être une personne « blanche » est une construction sociale au même titre qu'être une personne « noire » ou « arabe »⁴⁶. Par conséquent, être une personne blanche, c'est aussi subir une forme de racisation qui, dans ce cas précis, octroie avant tout des privilèges⁴⁷.

LA FRAGILITÉ BLANCHE⁴⁸.

On évoque dans de nombreux mouvements antiracistes le concept de fragilité blanche, développé par la sociologue Robin J. DiAngelo, pour faire référence à un état émotionnel, généralement inconscient, dans lequel se trouvent les personnes blanches lorsqu'une personne racisée juge et critique leurs comportements comme racistes. Cet état émotionnel se traduit par des émotions comme la peur, la colère, la culpabilité et/ou peut amener la personne blanche à minimiser le ressenti des personnes racisées ou à arrêter la conversation. La fragilité blanche révèle que les personnes blanches sont rarement confrontées au racisme, et donc ressentent un sentiment d'inconfort lorsque la question est abordée⁴⁹.

⁴² McIntosh, P., *White privilege: Unpacking the invisible knapsack*, in S. Plous (Ed.), *Understanding prejudice and discrimination*, p. 191-196, McGraw-Hill, 2003. / ⁴³ Alice Krieg-Planque, « Privilège blanc » : quels mots pour quelles luttes ?, 2020, <https://theconversation.com/privilège-blanc-quels-mots-pour-quelles-luttes-141628> / ⁴⁴ Claire Cosquer, *L'expression de « privilège blanc » n'est pas dénuée de pertinence pour penser le contexte français*, 2020, https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/06/16/l-expression-de-privilège-blanc-n-est-pas-denuée-de-pertinence-pour-penser-le-contexte-français_6042984_3232.html / ⁴⁵ Pour voir le détail des privilèges cités par l'auteure: Peggy McIntosh, *White Privilege: Unpacking the Invisible Knapsack*, in *Peace and Freedom Magazine*, July/August, 1989, pp. 10-12, <https://nationalseedproject.org/Key-SEED-Texts/white-privilege-unpacking-the-invisible-knapsack> / ⁴⁶ Alexandra Pierre, *Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme*, Ligue des droits et liberté (Québec), 1 mars 2017, <https://liguedesdroits.ca/mots-choisis-pour-reflechir-au-racisme-et-a-lanti-racisme/> / ⁴⁷ Chloé Leprince, *Blanchité et race : pourquoi ce déni tenace ?*, 2019, <https://www.franceculture.fr/societe/blanchite-et-race-pourquoi-ce-deni-tenace> / ⁴⁸ Alexandra Pierre, *op Cit.* / ⁴⁹ DiAngelo, Robin, *White Fragility*, *International Journal of Critical Pedagogy*, Vol 3 (3) (2011) pp. 54-70, 2011.



RACISME ANTI-BLANC.

Le racisme anti-blanc toucherait spécifiquement les personnes blanches. Toutefois, les préjugés raciaux des personnes faisant partie des groupes minoritaires ne sont pas historiquement chargés et n'émanent pas d'un système. Interrogé sur l'utilisation du terme « racisme anti-blanc », le directeur d'Unia Patrick Charlier disait ainsi : « L'utilisation du terme 'racisme anti-blanc' est trompeur, car il laisse entendre que c'est une forme de racisme qui est équivalente au racisme à l'égard des personnes d'origine étrangère, ce qui est très loin d'être le cas sur un plan sociologique et structurel. Il tend à relativiser les problèmes de racisme auxquels sont confrontées les personnes issues des minorités »⁵⁰.

Selon Alexandra Pierre, « la thèse d'un racisme 'anti-blanc' correspondait plus à une peur, ou une perception d'une domination sociale et politique des minorités, qui cache une peur de perdre son statut privilégié »⁵¹.

SUPRÉMATIE BLANCHE.

Idéologie selon laquelle les valeurs culturelles et les normes des peuples d'origine occidentale sont supérieures à celles des autres groupes humains. La suprématie blanche se manifeste dans l'Histoire (colonisation, etc.) et dans les institutions (justice, éducation, etc.) construite par ces nations. Elle se décline dans les habitudes, les structures sociales, les croyances, les stéréotypes. Selon Alexandra Pierre, « il faut distinguer le concept de 'suprématie blanche' du mouvement des suprémacistes blancs. Ces derniers ne sont évidemment pas étrangers à l'idée de domination blanche. Cependant, dans leur cas précis, ils l'incarnent de manière brutale, consciente et assumée, individuellement ou à travers des organisations politiques d'extrême droite »⁵².

MYTHE DU SAUVEUR BLANC.

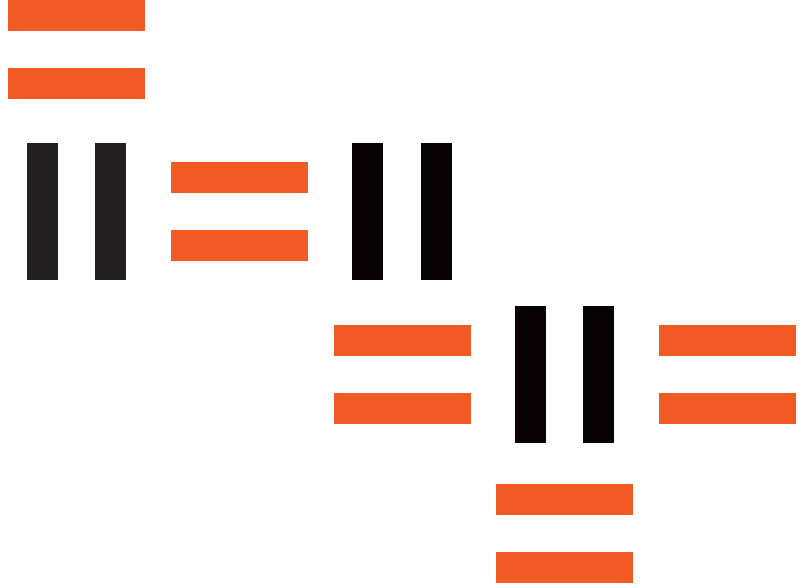
Le « white saviorism » est un terme que l'on peut traduire par le « complexe du sauveur blanc ». Il est né dans le cadre d'une critique du « volontourisme » (ou tourisme humanitaire) et s'est considérablement amplifié depuis l'émergence des réseaux sociaux⁵³ en recouvrant des aspects plus larges. Ce terme a ainsi fait largement débat dans le cadre des campagnes de l'ONG britannique Comic Relief qui a envoyé des célébrités anglaises présentées comme des héros dans les pays africains pour ses opérations de récolte de fonds. Suite aux accusations de « white saviorism », l'ONG a arrêté cette campagne⁵⁴ et a décidé de renforcer son action antiraciste en dédiant des fonds pour lutter contre le racisme en Grande-Bretagne. Le « sauveur blanc » désigne ainsi le fait de mettre au centre de l'action les humanitaires blancs qui en profitent pour poser « en héros » et entourés de « pauvres petits enfants » présentés comme passifs sur les photos qu'ils publient ensuite sur les réseaux sociaux. C'est donc une forme d'expérience émotionnelle, sincère ou déguisée, qui permet de valider des privilèges et de soigner son image. C'est là que se situe la frontière entre le volontouriste désintéressé qui vient pour offrir son aide « gratuitement », et les white savors qui y cherchent une valorisation sociale et personnelle en étalant leur bonté à la vue du plus grand nombre. Ceux-là croient faire une bonne action mais agissent bien souvent sans discernement et sans tenir compte des véritables besoins des populations locales. Ce faisant, ils ne leur sont pas d'un grand secours, et peuvent même leur causer du tort.

/ ⁵⁰ Lola d'Estienne d'Orves, *Ce que la polémique autour de Lilian Thuram nous apprend sur notre vision du racisme*, Newsmonkey, 10 septembre 2019, <https://fr.newsmonkey.be/ce-que-la-polemique-autour-de-lilian-thuram-nous-apprend-sur-notre-vision-du-racisme/> / ⁵¹ Alexandra Pierre, *op Cit.* / ⁵² *Ibid.* / ⁵³ Martin Monserez, « White saviors » : qu'est-ce que le « complexe du sauveur blanc » ?, in *Le Moustique*, 31 juillet 2019. / ⁵⁴ Jim Waterson, *Comic Relief stops sending celebrities to African countries*, in *The Guardian*, 27 octobre 2020.



BLACK LIVES MATTER





6. Termes liés à la justice raciale

ANTIRACISME.

Selon le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), «l'antiracisme vise à combattre le racisme sous toutes ses formes en s'opposant aux discriminations, aux haines, aux préjugés, aux inégalités qu'il suscite. L'antiracisme revendique l'égalité des droits et des chances pour tous. Il refuse toute tentation de domination politique, sociale, culturelle d'une communauté sur une autre»⁵⁵.

BLACK LIVES MATTER #BLM.

Le mouvement est né en 2013, après l'acquittement de George Zimmerman, le coordinateur d'une surveillance de voisinage blanc qui a tué par balles Trayvon Martin, un adolescent noir de 17 ans non armé. Il a été lancé par trois femmes afro-américaines impliquées dans les mouvements communautaires: Alicia Garza, Patrisse Cullors et Opal Tometi⁵⁶. Le mouvement s'est répandu à travers les États-Unis dans un premier temps, et dans le reste du monde par la suite notamment grâce aux réseaux sociaux. C'est un mouvement décentralisé. Il existe en Belgique une branche qui se nomme «Belgian Network for Black Lives», lancée à l'été 2020, dans le contexte des manifestations faisant suite à la mort de George Floyd aux États-Unis.

PERSONNE ALLIÉE.

Une personne alliée est une personne qui ne subit pas un système oppressif mais qui va s'associer aux personnes qui en sont victimes pour le combattre. Être une personne alliée suppose un travail d'introspection sur qui l'on est, ce que l'on représente et la place que l'on occupe dans la société (ex: prendre conscience de sa blancheur, de l'eurocentrisme)⁵⁷. Le fait d'être une personne alliée ne s'arrête pas au travail d'introspection, il va plus loin en ce sens qu'il signifie aussi que la personne se positionne en faveur de mesures pour apporter des changements interpersonnels, sociaux et institutionnels en faveur de l'égalité.

7. Termes liés aux diasporas, à la diversité et à l'inclusivité

OSIM: ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS.

« Une OSIM (Organisation de solidarité internationale issue des migrations) est une organisation constituée par des personnes immigrées et/ou issues de l'immigration,(...), effectuant des activités au Nord et/ou au Sud, dont les finalités sont totalement ou partiellement orientées vers la solidarité internationale et le développement en faveur des populations, dans un ou plusieurs pays (...), dont principalement le pays d'origine »⁵⁸.

DIASPORA.

La diaspora est un mot d'origine grecque qui renvoie à la dispersion, la dissémination. Le terme recouvre la dispersion d'un peuple à travers le monde. Peuvent être retenues trois caractéristiques essentielles :

1. la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale,
2. l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (vie associative),
3. l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaire, avec le territoire ou le pays d'origine.

DIVERSITÉ.

La diversité désigne ce qui est varié, divers. Appliquée à une entreprise, elle désigne la variété de profils humains qui peuvent exister en son sein (origine, culture, âge, sexe/genre, apparence physique, handicap, orientation sexuelle, diplômes, etc.).

Dans une organisation qui se veut inclusive, la diversité cherche à se décliner dans toutes les fonctions et aux différents niveaux de l'organisation.

La diversité culturelle est le constat de l'existence de différentes cultures au sein d'une même population. Selon l'UNESCO, la diversité culturelle est « source d'échanges, d'innovation et de créativité (...). En ce sens, elle constitue le patrimoine mondial de l'humanité (...). La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine »⁵⁹.

⁵⁵ MRAX, *op Cit.*, 2017. / ⁵⁶ Julie Conti, *Le mouvement Black Lives Matter expliqué en trois minutes*, Le Temps, 11 juillet 2016, <https://www.letemps.ch/monde/mouvement-black-lives-matter-explique-trois-minutes> / ⁵⁷ Betel Mabile, *Les alliées de la lutte antiraciste - Partie 1*, Bepax, 3 juin 2019, <https://bepax.org/publications/les-alliees-de-la-lutte-antiraciste-partie-1.html> / ⁵⁸ https://www.cncd.be/IMG/pdf/2012_BrochureOSIM_WEB.pdf / ⁵⁹ UNESCO, *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, 2001, http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13179&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html



INTERCULTURALITÉ ET MULTICULTURALITÉ.

L'interculturalité désigne l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes. Le concept implique des échanges réciproques. L'interculturalité est donc fondée sur le dialogue, le respect mutuel et le souci de préserver l'identité culturelle de toute personne.

La multiculturalité désigne la coexistence de plusieurs cultures dans une même société. Le multiculturalisme est également une doctrine qui met en avant la diversité culturelle comme source d'enrichissement de la société.

APPROPRIATION CULTURELLE.

L'appropriation culturelle était au départ un terme qui renvoyait à un processus d'utilisation d'éléments d'une culture par une autre culture. Au départ, non polémique, il désignait tout autant l'exportation de la fête d'Halloween dans les pays européens que le fait que des objets d'art appropriés pendant le temps colonial soient dans les musées des anciennes métropoles coloniales. Rapidement, le terme est devenu plus péjoratif pour désigner un processus d'emprunt entre les cultures qui s'inscrit dans un contexte de domination et d'exploitation. Il s'opposerait à un phénomène sociologique courant qui veut que les cultures entrent en contact les unes avec les autres et s'abreuvent les unes des autres, faisant de la culture une matière mouvante et malléable dans le temps. Les contacts entre cultures seraient alors désignés par le terme d'interculturalité. Au-delà de la question sémantique, il s'agit d'être conscient que les cultures ne constituent pas des blocs monolithiques, qu'elles interagissent les unes avec les autres et que dans le même temps, elles entretiennent également des rapports de pouvoir entre elles. L'appropriation de certains éléments culturels peut ainsi être le reflet d'un rapport de colonisation entre peuples ou d'images réappropriées dans un cadre connoté négativement.



I CAN
BREATHE
BLACK
LIVES
MATTER
STOP RACISM
STOP VIOLENCE

PYLE



CNCD-11.11.11

boulevard Léopold II 184D

1080 Bruxelles

02 250 12 30

publications@cncd.be

www.cncd.be/Publications

Avec le soutien de



Belgique

partenaire du développement

